

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	34 (1905)
Heft:	16
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique scolaire

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé, en septembre : M. Pierre Overney, à Cottens, professeur à l'école secondaire de la Glâne, à Romont. — M. Louis Barbey, à Vuadens, instituteur aux écoles de Vuadens. — M. Gabriel Bondallaz, à Nuvilly, instituteur à l'école des garçons d'Aumont. — M. Léon Crausaz, à Lussy, instituteur aux écoles primaires de Fribourg. — M. Paul Dessibourg, à Font, instituteur aux écoles d'Estavayer-le-Lac. — M. Joseph Jaquet, à Motélon, instituteur à l'école de Maules. — M. Alexandre L'Eplattenier, à Lugnorre, instituteur à l'école supérieure de Lugnorre. — M. Joseph Plancherel, à Bussy, instituteur à l'école des garçons de Semsales. — M. Jules Schmutz, à Fiaugères, instituteur aux écoles primaires de Romont. — Mlle Joséphine Bæriswyl, au Jordil, institutrice aux écoles de Vuadens. — Mlle Bernadette Braillard, au Jordil, institutrice à l'école de La Rougève. — Mlle Séraphine Corboz, à Courtion, institutrice aux écoles de Vuadens. — Mlle Léonie Gaudard, à Massonnens, institutrice aux écoles primaires de Fribourg. — Mlle Véronique Raboud, à Grandvillard, institutrice à l'école des filles de Marsens. — Mlle Marie Overney, à Fribourg, institutrice à l'école secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg. — Mlle Hedwige Helfer, à Fribourg, institutrice aux écoles primaires du cercle libre public de Fribourg. — M. François Abriel, à Domdidier, instituteur à Châtonnaye. — M. Alfred Brasey, à Rueyres-les-Prés, instituteur à Forel. — M. Dominique Brugger, à Planfayon, instituteur à l'école des garçons de Wunnewyl. — M. Charles Rey, au Crêt, instituteur à l'école des garçons de Cottens. — Mlle Jeanne Cardinaux, à Fribourg, institutrice aux écoles primaires de Fribourg. — M. l'abbé Antonin Crausaz, à Estavayer-le-Lac, professeur au Collège Saint-Michel. — M. Julien Dessibourg, à Saint-Aubin, instituteur à l'école de Saint-Martin. — M. Léon Sauteur, à Magnedens, instituteur à l'école de Fiaugères.

— *Exposition de Liège.* — Nous avons appris avec une vive satisfaction que la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg a obtenu un *grand prix* pour son exposition dans le groupe de l'enseignement.

— *Institut de Gruyères.* — Un cours spécial pour bégues sera donné cette année à l'Institut des sourds-muets, à Gruyères. Ce cours commencera le 16 octobre pour finir le 30 novembre. Pendant ce temps on indique aux élèves la méthode à suivre et les exercices à faire pour se corriger du bégayement; ces exercices doivent être continués après le cours, si l'on ne veut pas retomber dans l'ancienne habitude.

Les enfants et les adultes qui désirent suivre ce cours sont priés de s'adresser à M^{me} la Supérieure de l'établissement.